NUMERO LXXXIII.

NOUVELLES POLITIQUES,

publiées à LEYDE, le 15. Octobre 1802.

EXTRAIT d'une Lettre de PÉTERSBOURG *du* 21. *Septembre.*

„ DEPUIS quelques jours le Ministère *Russe* a subi de grands changemens dans la composition de ses Membres. Le Département des relations extérieures s'en est ressenti sur-tout (*ainsi qu'on l'a* [illegible] *notre dernière* Gazette.) Le Vice[illegible]ier de *Kourakin* & le Ministre de [illegible]*bey*, qui géroient les Affaires-étran[illegible]ont quitté cette direction. Le der[illegible]e néanmoins dans l'Administration, [illegible] déplacé par l'Empereur pour être [illegible] du Département de l'Intérieur avec [illegible]e du Comte de *Stroganoff*; mais [illegible] Vice-Chancelier, qui avoit solli[illegible]émission, & en même tems la per[illegible]e voyager pour cause de santé, a [illegible]'une & l'autre demande, & va par [illegible]nt s'éloigner tout-à-fait de la Ca[illegible] des affaires du Gouvernement. [illegible]Comte *Alexandre* de *Woronzow* qui [illegible]s en soignera la principale partie, [illegible]regarde les rapports avec l'Etran[illegible]ura pour second dans cette carrière [illegible] *Czartorinsky*. Ces deux Seigneurs [illegible]respectivement en fonctions, l'un [illegible]itre très-relevé de Chancelier de [illegible], l'autre avec celui de Ministre. [illegible]ste *Alexandre* de *Woronzow* est le [illegible]é de l'Ambassadeur de ce nom près [illegible]é *Britannique*; il eut ci-devant [illegible]ère du Commerce, & a depuis [illegible]gtems dans ses Terres près de *Mos*[illegible]. On se demande naturellement, si ce [illegible]ent Ministériel pourra avoir une in[illegible]remarquable sur les destinées de [illegible] & quelle, dans une conjoncture [illegible]ffie forme un poids si décisif dans [illegible]ce Politique de l'*Europe*: Mais la [illegible] trop délicate, pour rien hazarder [illegible]nticiper sur l'événement, qu'il faut [illegible]. En attendant, l'Empereur a ac[illegible]on-seulement au Vice-Chancelier [illegible]akin sa démission de la manière la [illegible]orieuse & honorable, mais a encore [illegible] parmi ses Employés plusieurs Ba[illegible]autres Présens, pour prouver combien il étoit content de leur conduite, ainsi que de celle de leur Chef. Voici l'*Ukase* Impériale, par laquelle la démission du dernier a été notifiée au Sénat en cette Capitale."

„ En considération des raisons, qui nous ont été exposées dans la Requête du Vice-Chancelier & Conseiller-intime effectif Prince de *Kourakin*, Nous lui accordons grâcieusement sa démission du Département des Affaires-étrangères. Comme cependant Nous voulons lui témoigner notre juste reconnoissance pour les services longs & fidèles, qu'il a rendus dans ce Poste à l'avantage de la Patrie & à notre satisfaction constante, Nous lui donnons une nouvelle preuve de notre estime particulière pour ses mérites, en lui conférant le Poste de Chancelier des Ordres *Russes*, & lui conservant ses anciennes Places dans le Conseil de l'Empire & le Sénat-Dirigeant, avec entière liberté, néanmoins de se rendre sur ses Biens ou en Pays étranger, toutes les fois & pour aussi longtems que le rétablissement de sa santé ou ses affaires privées pourroient le demander. "

GATSCHINA, *le* 5. (17.) *Septembre* 1802.

(*Signé*) ALEXANDRE.

„ Le Comte de *Wasilief* est resté en possession du Ministère des Finances, dans lequel cependant Mr. de *Garjeff* lui a été adjoint. Le Conseiller-intime *Galoubzoff* a été nommé Grand-Trésorier; le Sénateur *Derschowin*, Ministre de la justice; le Comte *Sawadowsky*, Ministre de l'Instruction publique. Le Procureur-Général, Général *Bekleschef*, a reçu sa démission. Le Prince *Toussoupoff* est aussi sorti de l'Administration. On ne croit pas être encore au bout des innovations projettées. "

„ Sur ces entrefaites le Comte de *Goltz*, nouveau Ministre *Prussien* près de l'Empereur, vient d'arriver en cette Cour. "

EXTRAIT d'une Lettre de CORFOU *du* 30. *Août.*

„ Les Troupes *Russes*, que l'on attendoit ici depuis longtems, sont enfin arrivées; elles n'étoient point sorties de *Naples* depuis deux ans entiers. Les *Turcs*, qui ont formé pendant quelque tems notre Garnison, sont partis aussi-tôt pour retourner dans leur Pays. Une des Frégates, qui ont servi à amener ici les Troupes *Russes*, ayant été reconnuë hors d'état de

ſervice à ſon arrivée dans notre Port, a été vendue ici. Le Miniſtre de *Ruſſie*, qui les avoit précédé, doit retourner inceſſamment à *Pétersbourg*; il ſera remplacé près de notre Gouvernement par un Chargé-d'affaires."

De NAPLES, *le* 14. *Septembre.*

Dans la matinée du 11. de ce mois, eſt arrivée dans ce Port l'Escadre *Eſpagnole*, commandée par l'Amiral *Solano*, & envoyée ici par Sa Majeſté *Catholique*, pour conduire à *Barcelone* le Prince-Royal de *Naples* & la Princeſſe *Marie-Antoinette*, actuellement Princeſſe des *Aſturies*. Cette Escadre eſt compoſée d'un Vaiſſeau de 112. Canons, de deux de 80, de deux Frégates & un Cutter. Le Général *Acton* a traité très-ſplendidement tous les Officiers de cette Flotte. Mr. de *Mos*, Ambaſſadeur *Eſpagnol*, doit auſſi donner une Fête magnifique à la Nobleſſe & aux principaux perſonnages de cette Capitale. On croit, que l'Escadre ne répartira qu'après l'Equinoxe, vers le 25. de ce mois.

Une portion du Corps des Troupes de Sa Majeſté *Sicilienne*, lequel doit aller, aux termes du Traité d'*Amiens*, former proviſoirement pendant un an la Garniſon de l'Iſle de *Malte*, a mis à la voile, il y a trois jours.

EXTRAIT d'une Lettre de ROME *du* 20. *Septembre.*

„ L'élection d'un Grand-Maître *Maltois* vient d'être accomplie, de la manière qu'on l'avoit commencée avant le Traité d'*Amiens*, ſous les auſpices de la Cour Impériale de *Ruſſie*. Par égard probablement pour les entrepriſes de cette Cour, qu'on ſçait d'ailleurs avoir trouvé des difficultés dans les arrangemens d'*Amiens* au ſujet de l'Ordre de *St. Jean-de-Jéruſalem*, les Puiſſances Contractantes ſont revenuës ſur le projet de remettre de nouveau la nomination à la Grand'Maîtriſe à un Chapitre-Général de Chevaliers à réunir à *Malte*. En conſéquence, les Membres de l'Ordre, qui ſont à *Rome*, ſe ſont réunis, le Dimanche 12. du courant, dans le Palais du Cardinal *Braſchi*, Grand-Prieur, à l'effet de choiſir, ainſi que cela a eu lieu dans d'autres parties de l'*Europe*, les Candidats à préſenter par eux au Pape pour la Place de Grand-Maître. Le *Saint-Père*, inſtruit d'abord ſolemnellement du choix de cette Aſſemblée, qui étoit le dernier à effectuer, a procédé le Jeudi ſuivant, 16. de ce mois, à l'élection finale, la déſignation du Grand-Maître d'entre les Candidats propoſés ayant été réſervée à ſa Perſonne. C'eſt le *Barthelomé* Prince de *Ruſpoli*, qui tenu le ſuffrage de *Sa Sainteté*. Le de *Ruſpoli*, né à *Rome* le 28. Sep 1754, vint à *Malte* en 1780; enſuit 1785, il fut nommé Général des de l'Ordre; &, après avoir remp diſtinction cette Charge pendant qua il eſt allé voyager dans les principau de l'*Europe*. Le Chevalier *Buſi* dé *tri*, précédé d'un Courier du Cabine tifical, a été envoyé en *Ecoſſe*, croit que le dit Prince ſe trouve nant, pour lui porter la Nouvelle le de ſa nomination à la Grand'Mai l'Ordre de *St. Jean-de-Jéruſalem.*

De FLORENCE, *le* 24. *Septem*

La Famille Royale d'*Etrurie* étoi d'ici au commencement de ce mo *Livorne*, afin de s'y embarquer pou *lone* à bord de l'Escadre *Eſpagnol* déjà à *Piſe* une indiſpoſition très- du Roi a interrompu le voyage. ordonné auſſi-tôt dans tout le Roy faire des Prières publiques penda jours avec expoſition du Saint-Sac Cependant le danger n'a pas été longue durée; & dès le 21. on a brer à *Piſe* le rétabliſſement du M par un *Te-Deum* ſolemnel. On s'a préſent à voir Leurs Majeſtés repr voyage d'*Eſpagne.*

EXTRAIT des Nouvelles de P du 17. Vendémiaire (9. *Octob*

„ Avant-hier, 15. du mois, il y a é me à l'ordinaire, grande Parade & ce Diplomatique. Celle-ci a été a ſante qu'aucune Audience précéde cette occaſion, le Miniſtre *Anglo Merry*, n'a pas préſenté moins de ſix de ſes Compatriotes, en grand de la première qualité. La Suite d baſſadeur Impérial, *Philippe* de C de l'Ambaſſadeur *Eſpagnol*, Chevali *zara*; du Miniſtre *Ruſſe*, Comte *coff*; du Miniſtre *Pruſſien*, de *Luc* & de tous les autres Miniſtres fut a nombreuſe ou extrêmement diſtingu cette Audience le Baron de *Beuſt* ſenté ſes Lettres de créance, en q Miniſtre-Plénipotentiaire de S. A lecteur Archi-Chancelier de l'Emp *manique*. On ſçait, que c'eſt ſous tre que l'exiſtence morale de l'Ele *Mayence* ſe trouve ſauvée dans le *François* & *Ruſſe* pour l'arrangement faires en *Empire*. A la dite Audien

le Général *Beurnonville* a pris con-
me Ambassadeur *François* près Sa
é *Catholique*, le Général *Brune* com-
bassadeur de la République auprès
blime-Porte. Ces deux Ambassadeurs
l'un & l'autre, partir très-incessam-
Le dernier trouvera les anciennes rela-
villes entre les Négocians *François* du
& la République rétablies par un Ar-
Consuls, pris à cet égard en date du
r complémentaire (21. Septembre)
. Cet Arrêté, rendu sur un Rap-
Ministre des Relations-extérieu-
rte: " Que tous Négocians *Fran-*
& autres Nationaux, établis à *Con-*
nople & dans les autres Echelles du
nt, qui, avant & depuis la rupture
nuë entre la République & la *Porte*
anne, ont passé sous une protection
gère, de quelque Nation qu'elle
sont maintenus dans les droits &
gatives, attachés à la qualité de
yen *François*. "

y a quelques jours que le Chef-Ma-
traité d'autres matières & donné
dience différente, en tâchant de ra-
la concorde, par un entretien à-
amical & sévère, les Prêtres *Lyon-*
ujours aux prises les uns avec les
Le *Journal officiel* rend aujourd'hui
pte suivant de cette entrevuë. "

imanche dernier ont été présentés au
er-*Consul* les Citoyens *Courbon*, *O-*
Renaud, *Chanal* & *Grosbos*, Prêtres
on. Le *Premier-Consul* leur a dit,
il avoit vu avec peine les divisions des
res du Diocèse de *Lyon*; que la Reli-
Catholique a cela de particulier sur
es les Religions, qu'elle prêche l'oubli
offenses. Quelle opinion, a-t-il ajou-
doivent donc avoir les Séculiers de
tres, qui ont eu réciproquement des
ts de division, & qui ne veulent pas
oublier & se pardonner? Si l'orgueil
t, qu'on humilie son Ennemi, la cha-
, vertu caractéristique de la Religion
Jesus-Christ, veut qu'on se réconcilie.
tout donc où j'entends encore dire,
des Prêtres se souviennent d'avoir été
de n'avoir pas été *Constitutionnels*, j'en
nclus, que ces Ministres prêchent une
rale qu'ils ne pratiquent pas; qu'ils
mûs, non par des sentimens Reli-
, mais par des considérations mon-
ines; Aucun Prêtre sensé, s'il est *Ca-*
olique, ne peut méconnoître les princi-
de sa croyance, qui sont la confian-
dans les Evêques, nommés par le Gou-
rnement & institués par le *Saint-Siège*.
me tarde donc d'apprendre, que le Cler-
" gé du Diocèse de *Lyon* imitera celui de *Pa-*
" *ris*, qui a donné l'exemple, & parmi le-
" quel il n'y a plus aucune espèce de discorde."

" Les Evêchés vacans viennent d'être remplis, celui d'*Autun* par Mr. *de Fontanges*, ancien Archevêque de *Toulouse*; celui de *Troyes* par Mr. *de Latour-Dupin*, ancien Archevêque d'*Auch*; celui de *la Rochelle* par Mr. de *Mandois*, Grand-Vicaire de Mr. l'Archevêque de *Paris*; celui de *Poitiers* par Mr. *Bailli*, ancien Grand-Vicaire de l'Evêque d'*Evreux*. "

" On a aussi des Nouvelles intéressantes des Colonies *Américaines*, en particulier de la *Guadeloupe*, où ceux, qui l'Hyver dernier avoient expulsé de l'Isle le Capitaine-Général *Lacrosse*, ont eu encore à se repentir de cette entreprise, le nouveau Gouverneur *Richepanse* ayant ré-installé l'ancien, & envoyé en *France* les Ennemis de ce dernier. Le *Moniteur* donne dans sa Feuille de ce jour, sur les *Antilles Françoises*, les détails, qui suivent. "

" *Les dernières Nouvelles de* St. Domingue *sont du* 10. Fructidor (28. *Août.*) *Le Capitaine-Général* Leclerc, *les Généraux* Rochambeau, Dugua, *jouissoient de la meilleure santé. La mortalité étoit considérablement diminuée dans les Hôpitaux. Quelques Bandes de* Nègres *s'étoient encore insurgées; elles ont été bientôt réprimées. Le Général* Leclerc *comptoit le* 10. *faire une revue générale de son Armée: Il avoit déjà obtenu du désarmement des* Nègres 30,000. *Fusils; il comptoit en avoir encore* 10,000. *à retirer. Le Capitaine-Général* Leclerc *s'occupoit avec la plus grande activité de réorganiser toutes les parties de l'Administration.* "

" *Les dernières Nouvelles de la* Guadeloupe *sont des premiers jours de* Fructidor. *Le Général* Lacrosse *avoit été rétabli dans son Poste de Capitaine-Général, & y avoit été reçu avec toute la pompe, nécessaire pour réparer l'outrage, qui avoit été fait par une poignée de Brigands à l'Agent du Gouvernement. Il est tems, que les Colonies apprennent, qu'il n'y a point de grâce pour ceux, qui essayeroient de troubler l'ordre, & que le Gouvernement fera sévèrement exécuter les Loix envers ceux, qui se révolteroient contre l'Autorité de la Métropole. Les Individus, qui composoient le Committé d'Insurrection, soi-disant* Conseil Provisoire, *qui avoient insurgé la Colonie contre le Capitaine-Général, sont dans les Prisons de* Brest, *& vont être traduits devant les Tribunaux. Les Tribunaux sentiront l'importance de leurs fonctions; il n'y auroit plus de Colonies, ni d'Autorité Nationale, si une poignée d'Individus pouvoient espérer l'impunité, en réussissant à ourdir des Complots contre les Agens du Gouvernement.* "

„ Les dernières Nouvelles de la Martinique *rante Bâtimens* François *y étoient déjà* *sont extrêmement satisfaisantes ; plus de qua-* *& tous avoient fait de bonnes affaires*

FABLES CHOISIES, *mises en vers par* J. DE LA FONTAINE, 6. *Vol. gr.* *ornés de* 276. *très-belles Estampes, d'après* Oudry, *par* Punt, Vinkeles & *autres* *Artistes* Hollandois, *représentant autant de Tableaux de la Nature & de l'Art.* *sous silence les peines, les soins & les frais immenses de cette Edition, on se contente* *vertir, que le nombre d'Exemplaires, qui en reste, n'est que de* 100. *sur Papier* & de 50. *sur grand Papier. Cet Ouvrage (qui a coûté à sa première publica* *grand Papier f* 60. — *& sur Papier ordinaire f* 44. —) *se débite actuellement* STERDAM *chez* J. VAN GULIK, *Libraire dans le* Kalverstraat, *sur grand* *f* 18. — *& sur Papier ordinaire à f* 14. —

Lettres à Emilie sur la Mythologie, *par* C. A. DE MOUSTIER, *très-jolie* 6. *Vol. in* 18^mo, *se débite à* AMSTERDAM, *chez* J. VAN GULIK, *Libraire dan* verstraat, *vis-à-vis le nouveau Caffé* François ; *le prix en est de f* 2 : 15. —

J. VAN SCHORRENBERGH, G. TWISK, Fils de Corneille, B. EVERA DE RYK & J. MEYERS, *Courtiers à* AMSTERDAM, *y vendront, le Lundi* 15. *N* 1802. *à* 5. *heures du soir, dans l'*Oude-zyds Heeren-Logement : *Une Campa* *étenduë & extraordinairement bien disposée ; sçavoir, le ci-devant Château nobi* Drakenbourg, *anciennement nommé* Drakenstein, *dépendant de la Seigneurie de* Baarn *à l'entrée d'*Eemnes *au* Sud ; *avec sa Basse-cour royale, grande Maison de Maître* *la moderne, Maison de Jardinier, Ecuries, Orangerie, Chambres de Billiard &* *se, Etables pour des Bestiaux, Chambre & grande Cave au lait, Meule de foin,* *& autres Bâtimens ; avec ses Viviers poissonneux, Ponts à l'*Angloise, *Bois de d* *sortes, Allées, Verger, Jardin* Anglois, *Pépinière, Jardins potagers & à ferret* *labourables, prairies &c : En outre, une Campagne dite* Langenhoef, *située* *Chemin d'*Arnhem, *avec sa Maison de Maître, Ecurie, Etable, Jardin* Anglo *Enfin, une Auberge, louée séparément, sous le nom de* la Steene Kamer, *située sur* *gue d'*Eemnes, *avec sa Maison, Ecurie, Meule de foin, Grange, &c. Le tout,* *conjointement* 130. *Arpens environ, y compris encore deux Bancs dans l'Eglise d'*Ee deça-de-la-Digue, *sera vendu dans un seul marché, & se trouve décrit plu* *tail dans des Affiches publiques. L'Acquéreur, s'il le veut, pourra garder penda* 6. *ans la moitié du prix de la vente, à condition d'en payer un intérêt annuel de* *mi pour-cent, & de fonder la Dette sur le Bien même. Tous les jours le dit B* *voir, moyennant un Billet signé par un des Courtiers sus-dits ; & en attendant il* *vendre de gré à gré.* — NB. *Les Titres de Propriété & les Conditions de la ven* *ront être examinés, les quatre jours avant la vente ainsi que le jour de la vente* *l'Etude du Notaire M^re* C. R. S. TOELAAR *à* AMSTERDAM, *& la Copie de* *sions de la vente lûë chez le Notaire* N. W. BUDDINGH *à* UTRECHT, *& le* *taire* F. PEN *à* EEMNES.

*Tous les Parens du dehors, qui désirent de placer leurs Fils à l'*Ecole de Co *établie à* Magdebourg *depuis l'année* 1778, *ou qui souhaitent de prendre des renseig* *touchant leurs Enfans admis à l'Institut, sont priés d'adresser immediatement leurs* *aux Curateurs du dit Institut, sous l'Adresse particulière du Conseiller du Consistoi* *rieur* Ribbeck, *& du Négociant* Jean-Jaques Cuny *d'ici.*

MAGDEBOURG, ce 16. Septembre 1802. Les Curateurs de l'*Ecole de Com*
(Signé) RIBBECK. CUNY. WIELER. SCHAUER. HILDEBRAND.

Une Gouvernante, ayant les talens & les qualités nécessaires pour achever l'Edu *deux jeunes Demoiselles, dans une Famille* Protestante, *peut s'adresser, franc de* H. C. GUTTELING, *Libraire à* LA HAYE.

*On avertit, que la Personne & les Biens d'*ELISABETH-CORNELIE G RANUS *ont été mis par la Cour de Justice de* Hollande *sous Curatèle, & qu'on a* *Curateurs* Jean Geesteranus, *demeurant à* Delft, & Guillaume-Corneille Boe *meurant à* Catwyk-sur-le-Rhin.

A LEYDE, *au Bureau des* NOUVELLES POLITIQU *par* ABRAHAM BLUSSÉ, *le Jeune.*

PLEMENT AUX NOUVELLES POLITIQUES,

publiées à LEYDE, le 15. Octobre 1802.

EXTRAIT d'une Lettre de ROME *du 20. Septembre.*

E *Saint-Père*, ayant élu, Jeudi dernier, un nouveau Grand-Maître de l'Ordre de *Malte* dans la perſonne du Prince *Barthélemi* de *Ruspoli*, a fait expédier de ſuite à ce Seigneur l'Acte de ſa nomination. Cet Acte, intéreſſant par ſon objet, l'eſt encore en ce qu'il rappelle les viciſſitudes récentes de comme les circonſtances remarquables, qui l'ont ſauvé d'une ruine totale. La *Rome* a fait faire de l'Inſtrument original, qui eſt en *Latin*, une Traduction authentique. Cette Traduction vient d'être officiellement envoyée dans tous les *l'Europe*. En voici une Copie littérale. "

cher Fils BARTHELEMI RUSPOLI, *Grand-Maître de l'Ordre hoſpitalier de* ean-de-Jéruſalem. PIE PAPE VII.

TRE TRÈS-CHER FILS, ſalut. Parmi les Ordres Militaires, qui ont été établis gliſe pour la défenſe de la Religion *Catholique*, celui-là mérite ſans contredit un diſtingué depuis ſon inſtitution, qui date de ſept Siècles, & qui tire ſon origine de de *St. Jean-de-Jéruſalem*, dont chacun des Membres ſe fait une gloire de porter itrine les nobles Marques de la véritable Croix, comme un ſigne de leur obligation la Foi. Dans tous les tems on a vu ſortir de cet Ordre, comme d'une Ecole de de Milice, des Hommes forts & puiſſans, qui ſe ſont rendus célèbres, non moins piété que par leurs connoiſſances dans l'Art Militaire, dont les uns par leur Autorité onſeils, les autres par leurs facultés, leurs Dignités & l'appui de leur puiſſance, ſant à aucun travail & bravant les dangers de la mort, ont fait les plus grands ef- ur repouſſer & réprimer les efforts des Ennemis du nom *Chrétien*, & ont rendu les s ſervices à la Religion *Catholique*. Cet Ordre, devenant tous les jours plus célèbre bre de ſes illuſtres Membres, par leur Nobleſſe, leurs moyens, leur renommée, & par défendre la Foi *Catholique*, a toujours été fort conſidéré, à raiſon de ſes mérites, atifes *Romains*, nos Prédéceſſeurs, qui lui ont accordé les plus grands honneurs, ſes Privilèges, & qui l'ont illuſtré par les plus amples Décrets. Mais, comme il les viciſſitudes des tems, dans les troubles des Guerres, dont preſque toute l'*Eu-* enflammée dans ces derniers tems, cet Ordre, auſſi agité de toute part & diſperſé, nu au point qu'il paroiſſoit n'être pas éloigné de ſa deſtruction. Et, en effet, l'Iſle priſe, ſon Grand-Maître, qui la régiſſoit alors, éloigné & errant, les Chevaliers & diſſipés en divers lieux, tout étoit fini pour lui, ſi l'illuſtre Père de l'Empereur les *Ruſſies*, PAUL I, n'eût tendu une main ſecourable à cet Ordre preſque renver- lui eût prêté ſon appui pour le ſauver des dangers, où il ſe trouvoit; de manière Ordre exiſte aujourd'hui & peut revenir à ſon ancienne ſplendeur, c'eſt à lui cer- ent qu'on le doit. Son glorieux Fils, ALEXANDRE I, ſon Succeſſeur, avec la mê- faiſance, ne s'eſt pas chargé avec moins d'empreſſement du ſoin de cet Ordre; & il llement occupé juſqu'aujourd'hui pour le rétablir dans ſa gloire & dans ſon ancienne , qu'il paroît qu'il n'a rien eu plus à cœur: Surquoi il eſt juſtement dû de la ſſance à ſes ſoins & à ceux de ſon auguſte Père, ayant rendu avec tant de magnani- ſervices ſi multipliés à un Ordre, qui a ſi bien mérité de la Religion *Chrétienne*, us eſt ſi cher. " (*La Suite ci-après.*)

URIN, *le 27. Septembre.* Le Décret du Sénat de *Paris*, qui prononce la réu- itive du *Piémont* à la *France*, avoit été publié ici avec cérémonie le 23. de ce ette publication a été ſuivie hier d'une Fête brillante, concertée entre l'Admini- Général *Jourdan* & l'Archevêque de *Turin*, nouvellement rentré dans ſon Diocèſe, ans Meſſe ſolemnelle, célébrée dans l'Égliſe Cathédrale par le dit Prélat, où a un *Te-Deum* en Muſique, exécuté par un Orcheſtre choiſi. Au-deſſus de la Porte de la Cathédrale on voyoit deux Renommées, proclamant ces mots: *Pié-* piémont *à la République* Françoiſe; *Gloire à l'Éternel.* Sur l'une des Portes la- étoit écrit *Tolérance*; ſur la ſeconde, le mot *Concorde*. Après le *Te-Deum*, des ons ont eu lieu ſur la Place, où les Troupes étoient rangées en Bataille; des y ont ſuccédé, dans le *Jardin National*, depuis deux heures après-midi juſqu'à

minuit. L'Administrateur-Général a réuni chez lui dans un Banquet les Mem Autorités Civiles & Militaires, ceux des Corps sçavans, & un grand nombre Citoyens; à la fin de ce Banquet nombreux, le Général *Jourdan* a porté un ces termes: *A* Bonaparte, *les* Subalpins *reconnoissans; la Réunion est ton ouvra* soir, il y a eu Illumination, Feu d'artifice, ascension d'un Aërostat, grand Bal Pour ce Bal plusieurs Salles du *Palais National* avoient étoient disposées: La Sa trée étoit ornée des Emblêmes de la Réunion à la *France*: Six autres Salles porto des Transparens les noms des six Départemens du *Piémont*; & des Tableaux en gr présentoient les actions les plus éclatantes, dont chaque Département avoit été le

De LAUSANNE, *le* 1. *Octobre.* La Guerre-Civile ne cesse d'avoir un ph dans cette Contrée. Ce qui l'envénime encore, c'est une Insurrection, éclat les *Vaudois* mêmes contre le Gouvernement. Des Paysans du District de *Gra* enlevé hier matin la Ville d'*Orbe* aux Troupes *Helvétiques*, qui les en ont exp nouveau aujourd'hui avec grand carnage. D'un autre côté, le Quartier-Gé l'Armée, qui est toujours aux prises avec les Troupes *Bernoises*, vient d'être t de *Morat* à *Avenches*, d'où le Général *Andermatt* a cru pouvoir mieux surveil la ligne de défense. Voici le Rapport de ce Commandant sur les premières h avec l'Appel aux Armes, dont notre Préfet en a accompagné la publication.

Au Quartier-Général à MORAT, *le* 27. *Septembre* 18

Le Général en chef au Ministre de la Guerre.

„ CITOYEN MINISTRE, Aussi-tôt que j'ai pu réunir trois Bataillons *Vaudoi nes*, j'en suis parti pour venir m'établir ici. Les Insurgés se sont retirés à l'approc Troupes, qui les ont poursuivis jusques près de *Guminen*. La nuit a mis fin à u mêlée assez vive; cependant il n'y a eu que sept blessés légèrement; l'Ennemi doit eu un nombre plus considérable; nous avons fait une douzaine de Prisonniers de b vaise mine, dont trois blessés: L'Ennemi s'est retiré de devant *Fribourg*; on en atte dre sur un Dragon, qui a été tué. Je ferai demain quelques reconnoissances. "

Salut Républicain. (*Signé*) ANDERMAT

Le PRÉFET NATIONAL *aux Habitans du Canton de* VAUD.

„ CITOYENS, on avoit promis de laisser passer nos Troupes à la Frontière; o foi jurée: On avoit promis de ne pas attaquer le Pays de *Vaud*; on l'attaque: Et v feriez à leurs promesses! Vous les ferez respecter, en imitant vos braves Frères: Q véritable *Vaudois*, qui ne sente son coeur se soulever d'indignation, & qui ne saisi mes pour défendre ses foyers du pillage, du viol, de l'Esclavage? Que tous les b courent, & nous éviterons tous ces maux. "

Donné à LAUSANNE, *le* 27. *Septembre* 1802, *pour être publié & affiché.*

Le Préfet National, (*Signé*) HENRI MONOD

Le Citoyen *Haller* part d'ici pour *Berne* avec une mission, qu'on dit import attendant, le Général *Andermatt* va avoir à faire au Général *Bachmann* & aux réunies du Canton de *Berne* & des Cantons *Démocratiques*, ainsi qu'on le Acte de confédération ci-dessous.

CONVENTION *entre les Cantons* Démocratiques *& celui de* Berne.

„ Le Congrès des Députés assemblés de *Schwitz*, *Unterwalden*, *Uri*, *Glaris*, *Appe* des *Grisons*, qui se sont constitués, & le Canton de *Berne*, qui s'est joint à eux, se so la manière la plus étroite, à l'effet de poursuivre à main armée le soi-disant Gouv *Helvétique* à *Lausanne*, de le forcer à se dissoudre ou à quitter la *Suisse*. Ils dans leur Confédération tous les Cantons, qui se constitueront encore & feront dan mes sentimens: Ils déclarent solemnellement, qu'ils ne s'immisceront d'aucune ma le Régime intérieur des Cantons, & que chacun d'eux aura la liberté de se donner t stitution, qu'il jugera être conforme à ses besoins & aux voeux du Peuple: Ils s'en fournir le Contingent de Troupes, que pourra exiger l'intérêt général. Toutes les feront sous les ordres de Mr. le Général *Bachmann*, qui agira de concert avec l Militaire de la Confédération. " BERNE, *le* 25. *Septembre* 1802.

(*Signé*) *Au nom de la* Commission-d'Etat *de* Berne, FISCHER, *Président*. *Au Congrès des Cantons*, *assemblé à* Schweitz, ZELLWEGER; SALIS-SILS; D

EXTRAIT des Nouvelles de PARIS *jusqu'au* 18. Vendémiaire (10. *Octob*

„ Le *Sénat-Conservateur* a été assemblé le 14. du courant pour ses affaires ra: Il tiendra deux Assemblées par mois pour les objets de ce genre. Les de

Vendémiaire ſont préſidées par le Citoyen *Barthélemy*, déſigné pour cet effet par *er-Conſul:* On dit, que dans la dernière Séance il a été queſtion du nouveau des *Sénateurs*. Une délibération plus importante de ce Corps, celle ſuivie du *Conſulte organique* pour la réunion à la *France* des ſix Départemens duci-de-*mont*, vient d'être rappellée par l'avis de la proclamation ſolemnelle de ce Dé- les lieux mêmes le premier de l'an *François*, ainſi que par les Adreſſes de remer- otées dans cette journée à *Turin*. Ce ſont les *Conſuls*, le *Premier-Conſul* en er, qui recueillent ces hommages. Les Autorités Adminiſtratives, Fonctionnai- ls & Officiers de la Garde-Nationale du Département du *Pô* (Département de dans ſon état proviſoire) ont écrit aux *Conſuls:* " Nouvelle partie du Peuple is, les Habitans du Département du *Pô* adreſſent aux Chefs de la Nation l'hom- de leur reconnoiſſance. Leurs voeux étoient pour la Liberté, pour une exi- ſolide, pour une Légiſlation Républicaine; ils reçoivent en ce jour tous ces s, & ils les reçoivent d'une Nation puiſſante, qui les aſſocie à ſa brillante e. Les nouveaux Citoyens *François* ſeront dignes de leur ſort: Interprêtes de ſentimens, nous oſons l'aſſurer." Le Tribunal d'appel & celui de première in- ſeans à *Turin*, s'adreſſant ſéparément au *Premier-Conſul* ſeul, lui diſent entre- " Aſſurer ſur des baſes inébranlables le ſort Politique d'un Peuple, dont les ées ne tenoient qu'à une Balance, que *le moindre événement* pouvoit déranger; à deux Millions d'Hommes une Conſtitution, qui de Sujets les élève au rang oyens; garantir leur Liberté Civile par un Code, qui ſera le réſultat des con- ns des Philoſophes, & de l'expérience des Juriſconſultes les plus conſommés; -là les dons les plus précieux qu'un Héros puiſſe faire à l'Humanité, ce ſont qu'aſſure au *Piémont* le *Sénatus-Conſulte*, qui le réunit au Territoire *Fran-* ..... Les Habitans du *Piémont* flottoient dans une mer d'incertitudes. Aujour- voile, qui couvroit le ſort de ces Contrées, vient d'être levé par la main puiſ- & généreuſe du Pacificateur du Monde; elle les a ſauvées des orages, qui ironnoient; &, en les joignant au Sol de la Grande-Nation, elle les a miſes de tout danger." — En même tems le *Premier-Conſul* a reçu, ſpécialement de *Préſident* de la République *Italienne*, les remercîmens des *Valaiſans*, for- lui en Peuple ſéparé, vivant ſous ſa protection. Voici comment s'eſt expri- Gouvernement en cette circonſtance."

nſeil-d'Etat de la République du *Valais*, au Citoyen BONAPARTE, *Préſident* de République *Italienne*. — SION, le 6. Septembre 1802.

TOYEN PRÉSIDENT, *La part, que la République* Italienne *prend à notre Li- notre Indépendance, & à la proſpérité de notre République, eſt une nouvelle marque* CITOYEN PREMIER-CONSUL & PRÉSIDENT, *dat- veillance, que vous,* CITOYEN PREMIER-CONSUL & PRÉSIDENT, *dai- air pour notre Pays. Nous ſommes chargés par la Diète du* Valais *& par ſes Peuples, ffrir l'hommage de leurs remercîmens les plus reſpectueux & les plus ſinceres. Nous ns une tâche ſi agréable avec enthouſiaſme. Sous vos auſpices, nous ne pouvons nous , de la part des Républiques voiſines, qu'à des marques d'amitié & à des égards parti- auxquels nous répondrons de la manière la plus propre à reſſerrer avec elles les liens, poſition nous rend ſi intéreſſans. — Nous ſommes avec un profond reſpect."*

Les Membres du *Conſeil-d'Etat*.

) AUGUSTINI, Grand-Baillif. DE RIVAZ, & ROCKALPER, Conſeillers-d'Etat. r le *Conſeil*. Le Secrétaire-d'Etat, (Signé) TOUSSARD-DOLBET.

Premier-Conſul, pour témoigner à ſon tour ſa reconnoiſſance aux Militaires, bras ont ſi puiſſamment aidé à élever la République à ce degré de conſidéra- viſant à la fois au but de rendre les nouvelles Contrées de *France* de plus en *ançoiſes*, a fait faire aux Vétérans de l'Armée les offres ſuivantes.

Le Miniſtre de la Guerre aux Généraux, commandant les Diviſions Militaires.

(30. Septembre 1802.)

PARIS, *le* 8. Vendémiaire *an* 11. (30. *Septembre* 1802.)

Gouvernement, CITOYEN GÉNÉRAL, déſirant donner un témoignage de la re- ance Nationale aux Militaires, mutilés ou grièvement bleſſés dans la Guerre de la Li- réſolu de former *cinq Camps de Vétérans*, chacun de 400 Hommes, dans les Depar- du *Pô*, de *Marengo*, de la *Stura*, de la *Doire*, de la *Sezia* & du *Tanaro*, qui com- la vingt-ſeptième Diviſion Militaire; & *cinq autres Camps*, chacun de 300 Vétérans,

dans les quatre Départemens réunis du *Mont-Tonnerre*, de *Rhin-&-Moselle*, de *la* de *la Roer*. Il sera donné, à titre de récompense Nationale, à chacun des Milita posant ces *Camps*, un nombre d'*Hectares* de terre d'un produit égal au Traitement de dont il jouit. Ils continueront, en outre, à jouir de leur Traitement, dont il leur un mois d'avance, pour les mettre à même d'acheter les Meubles & Effets, nécessai établissement. L'idée, que le Gouvernement attache, en cette circonstance, à la d tion de *Camp*, n'est point la réunion de tous les Individus dans une seule & même il applique ce mot à un Arrondissement de terres, partagées à des Vétérans, & situ Territoire de Communes distantes entre elles de moins de trois lieues. Ainsi ces trouveront un asyle & une récompense dans les lieux mêmes, qui ont été le théatre valeur & de leur dévouement. "

„ Tous les Militaires, qui ont obtenu les Invalides, qui ont été mutilés ou g blessés dans la Guerre, ont droit de prétendre à cette récompense, pourvu qu'âgés de quarante ans & non-mariés, ils aient l'intention de se marier avec des Femmes partemens, où seront situées les terres, qui leur seront données. Ceux, qui désire tenir, devront m'en adresser la démande dans un bref délai, par l'intermédiaire du leur Département. Ces demandes devront contenir l'état de leurs services, désigna tailles où ils se sont trouvés, & les blessures qu'ils ont reçues. Il est nécessaire, q parviennent avant la fin de *Vendémiaire*, mon intention étant de les présenter toutes *mier-Consul* le 1. *Brumaire* prochain, pour qu'il choisisse les Militaires, qu'il jugera dignes de cette récompense Nationale. Le Gouvernement n'entend pas, dans cett stance, par Vétérans les Militaires, qui servent dans les Demi-Brigades de ce nom, qui, âgés de moins de quarante ans, ont obtenu, pour leurs blessures, leur solde de

„ Je vous laisse le soin, CITOYEN GÉNÉRAL, de faire connoître, de co les Membres de l'Autorité Civile, les intentions bienfaisantes du Gouvernement da partemens, qui composent votre Commandement. Donnez, à cet effet, connoissan Lettre aux Généraux de Brigade & Commandans-d'armes, employés sous vos ordres enfin, & prescrivez les mesures nécessaires, pour que tous les Militaires, que ce tions concernent, en soient instruits promtement, & puissent en réclamer l'effet. "

Le Ministre de la Guerre. (*Signé*) ALEX. BERTHI

De LA HAYE, *le* 13. *Octobre*. Hier au soir est arrivé en cette Résidence de *Stackelberg*, nouveau Ministre de l'Empereur de *Russie*, près de cette Répub

EXTRAIT d'une Lettre de HELLEVOET-SLUIS *du* 1. *Octobre*.

„ La construction d'une Darse ou Bassin sec dans ce Port, pour le service de la M litaire de la République, est un événement, qui intéresse l'Etranger, mais plus c ceux qui prennent part à la conservation de l'ancienne gloire maritime de notre Pa sera donc pas inutile d'annoncer en peu de mots la solemnité, qui a eu lieu ici midi. En présence des Membres des trois Conseils de la Marine, de la Guerre, faires intérieures, arrivés la veille, ainsi que de la Commission pour l'exécution d relatifs aux Ecluses, Darses, & Chantiers, s'est faite ce jour-là la pose solemn première pierre du Bassin sec, que le Gouvernement fait construire au Port de *Hellev* Cette pierre, pourvue d'une Inscription convenable en Marbre, fut posée par le Pr Conseil de la Marine Militaire, *G. J. Jacobson*: La Cérémonie, accompagnée de t pouvoit la rendre mémorable & imposante, se fit au son d'une très-belle Musique & de joye d'un nombre immense de Spectateurs, parmi lesquels on remarquoit les Per plus distinguées tant de la Ville de *la Brille*, voisine d'ici, que de *la Haye* & de autres endroits, qui s'étoient rendues ici, pour être témoins d'une journée, dont que les effets répondront aux voeux des Amis de la Patrie. Le Directeur *J. Blanken* expliqua aux Personnes en place & autres, qui étoient présentes, les Dessins & Dé les travaux: Elles examinèrent en même tems la Machine nouvelle, construite Port, pour pomper l'eau au moyen des vapeurs & de la fumée à charbon; les am & réparations en tout genre, qu'on va faire à notre Port; enfin, plusieurs Modèles nes ou Travaux, particulièrement celui du *Bateau-Porte*, qui servira à fermer le une Pompe à feu portable, inventée par le Méchanicien *Duyster*. La joye de la jour partagée par les Constructeurs, Ouvriers, Journaliers, & en général par tous ceux employés aux Chantiers & au Port, & qui ont été regalés à cette occasion, de mê Garnison. La Frégate de guerre *la Pallas* & tous les Bâtimens étoient pavoisés; mière fut illuminée le soir &c. "

A LEYDE, *au Bureau des* NOUVELLES POLITIQ
par ABRAHAM BLUSSÉ, *le Jeune*.